



## RCT 40 – Compensations carbone

### Date d'entrée en vigueur :

1<sup>er</sup> mars 2021

### Applicable aux types de propriétés suivants :

Immeubles de bureaux (01.05.11)

Immeubles universels (01.05.11)

Centres commerciaux fermés (01.05.11)

Commerces de détail ouverts/Industrie légère (01.05.05)

### Résumé de la résolution :

La portée de cette question a été élargie de manière à intégrer les projets de compensations carbone admissibles. Les compensations carbone doivent avoir été achetées d'un projet qui respecte l'une des normes énumérées. Les projets de compensations carbone qui respectent les exigences du marché réglementé sont également acceptés; ils peuvent provenir d'un autre marché non mentionné. Les compensations carbone doivent avoir été achetées au cours des 12 derniers mois et être appliquées pour compenser l'intensité des émissions de carbone de l'immeuble seulement (et non de la société en entier).

Les attentes concernant les certificats d'énergie renouvelable (CER) demeurent les mêmes, mais des précisions ont été apportées, notamment le fait qu'ils doivent avoir été achetés au cours des 12 derniers mois pour être admissibles.

### Nouvelle formulation des questions (les changements sont inscrits en rouge) :

01.05.11	Des certificats d'énergie renouvelable ou d'électricité à faible impact ou des compensations carbone ont-ils été achetés?
Explication et évaluation	<p><b>Description :</b> Des certificats d'énergie renouvelable ou à faible impact ou des compensations carbone de qualité peuvent être achetés afin de compenser l'empreinte carbone associée à la consommation énergétique de l'immeuble.</p> <p><b>Exigences :</b> Pour être admissible, l'immeuble doit utiliser l'une des méthodes suivantes afin de réduire l'intensité des émissions de carbone associées à sa consommation énergétique. Pour chaque méthode, tous les éléments ci-dessous doivent être en place :</p> <p>a) Certificats d'énergie renouvelable ou à faible impact admissibles :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Doivent avoir été achetés auprès d'un distributeur crédible (p. ex. un producteur, un revendeur, un distributeur, etc.) homologué selon la norme EcoLogo ou Green-e Energy National Standard.</li><li>▪ Doivent avoir été achetés au cours des 12 derniers mois.</li><li>▪ Doivent être spécifiquement attribuable au bâtiment.</li></ul> <p>b) Compensations carbone admissibles :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Doivent avoir été achetées dans le cadre d'un projet de compensations carbone de qualité et respecter les exigences de normes volontaires ou réglementées :<ol style="list-style-type: none"><li>i. Liste des normes de compensation volontaires (non conformes) :<ul style="list-style-type: none"><li>○ Verra (comprend VCS – Verified Carbon Standard; CCB – Climate, Community &amp; Biodiversity Standard; SD Vista – Sustainable Development Verified Impact Standard)</li><li>○ Gold Standard</li><li>○ Plan Vivo</li><li>○ CAR (Climate Action Reserve – Climate Reserve Tonnes)</li><li>○ UK Woodland Carbon Code</li></ul></li></ol></li></ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ CDM (UN Clean Development Mechanism)</li> <li>ii. Liste <u>non exhaustive</u> des normes de compensation approuvées du marché réglementé (exigées par la loi) :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ SEQE-UE (Système d'échange de quotas d'émission de l'UE)</li> <li>○ B.C. (British Columbia) Carbon Registry</li> <li>○ WCI (Western Climate Initiative)</li> </ul> </li> <li>▪ Doivent avoir été achetées au cours des 12 derniers mois.</li> <li>▪ Doivent être spécifiquement attribuable au bâtiment</li> </ul> <p><b>Informations supplémentaires :</b></p> <p>Les compensations carbone achetées de marchés volontaires doivent respecter l'une des normes énumérées ici. Cependant, les compensations carbone achetées de marchés réglementés peuvent provenir d'autres normes non mentionnées ici. Les compensations carbone peuvent être achetées au niveau du portefeuille, mais doivent être retirées d'un bâtiment spécifique afin qu'elles ne puissent pas être réclamées contre un autre bâtiment.</p> <p>Pour toutes les questions dans la section innovation, si vous ne pouvez pas répondre « Oui », veuillez sélectionner « Sans objet ». Aucun point ne sera perdu.</p> <p>Références :</p> <p><a href="#">EcoLogo</a></p> <p><a href="#">Green-e Energy National Standard</a></p> <p><a href="#">Verra</a> (registre de carbone mondial)</p> <p><a href="#">HIS Markit</a> (registre de carbone mondial volontaire)</p>	
<b>Pointage</b>	Oui	15/15
	S.O.	0/0